

DÉCLARATION DE PERFORMANCES

N° 13

1. Code d'identification unique du produit type :

500-180 SILI11 (MBG1A2T 710-125)

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

500-180 SILI11 (MBG1A2T 710-125)

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

**Mélange de microbilles de verre et granulats antidérapants (20%)
Produits saupoudrés sur des peintures, des enduits à chaud et des enduits à froid, immédiatement après
l'application sur la chaussée.**

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

**Sovitec France SAS
ZI Sainte Agathe BP 50098
57192 FLORANGE**

5. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Systeme 1

6. L'organisme notifié IFSTTAR a réalisé, selon le système 1, les tâches suivantes :

- la détermination du produit type sur la base d'essais de type (y compris l'échantillonnage),
- l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et de contrôle de la production en usine, et
- une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, et a délivré le certificat de constance de performances **1165-RPC-2005-PS-01**.

7. Performance déclarée

<i>Caractéristiques essentielles</i>	<i>Performances</i>		<i>Spécifications techniques harmonisées</i>
GRANULARITE :	Tamis en µ	Refus cumulé en masse %	EN 1423 : 2012
	600	0 à 2	
	500	0 à 10	
	425	5 à 20	
	250	50 à 90	
180	95 à 100		
Pourcentage pondéré maximal de microbilles de verre défectueuses :	VALIDE		
Caractéristiques de visibilité : indice de réfraction	CLASSE A		
Substances dangereuses : Arsenic / Plomb / Antimoine	CLASSE 1 : ≤ à 200 ppm		
Durabilité :	Résistance à l'action des agents chimiques : eau, acide chlorhydrique, chlorure de calcium et sulfure de sodium : VALIDE		

<i>Caractéristiques essentielles pour les granulats antidérapants non transparents</i>	<i>Performances</i>		<i>Spécifications techniques harmonisées</i>
GRANULARITE :	Tamis	Refus cumulé en masse %	EN 1423 : 2012
	1 mm	0 à 2	
	710 µ	0 à 10	
	500 µ	0 à 15	
	355 µ	5 à 35	
	250 µ	50 à 90	
	180 µ	80 à 100	
	125 µ	95 à 100	
	90 µ	99 à 100	
Coordonnées de chromaticité :	VALIDE		
Facteur de luminance :	VALIDE		
Durabilité : Résistance à la fragmentation (friabilité) :	Maximum 45		

8. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées au point 7.
La présente déclaration de performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4:
Signé pour le fabricant et en son nom par :

Eric GWOREK
Quality Manager

06/01/2014 FLORANGE